

2022-UNAT-1229, Jolanta Wozniak

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a rejeté l'appel. L'UNAT a jugé que le 25 juillet 2017 était la date pertinente déclenchant le délai de délai en vertu de la règle 11.2 (c). À cette date, Mme Wozniak a été informée en termes sans équivoque par l'administration que sa demande de report pour l'exercice de rotation de 2017 avait été approuvée sur le terrain de retraite, en pensant qu'elle prendrait sa retraite le 30 avril 2019. Ainsi, sa demande de gestion L'évaluation datée du 24 juillet 2019 a été déposée en dehors du délai légal de 60 jours. Unat a constaté que dans tous les cas, l'UNDT a également correctement estimé que même s'il s'agissait de divertir que la communication du 25 juillet 2017 ne constituait pas une notification de la décision contestée, Mme Wozniak était clairement consciente de la décision contestée à la date de la date de Sa séparation (le 30 avril 2019) et aurait dû demander une évaluation de la direction dans les 60 jours suivant cette date, c'est-à-dire le 1er juillet 2019, ce qu'elle n'a pas fait. Unat a également rejeté l'affirmation de Mme Wozniak selon laquelle elle avait raté la date limite depuis l'administration de l'UNICEF, ainsi que le bureau du Médiateur pour les fonds et les programmes et l'OSLA, ne l'avait pas informée adéquatement qu'elle devait demander l'évaluation de la gestion de la décision contestée Dans un délai précis. UNAT a rappelé qu'il est de la responsabilité du membre du personnel de s'assurer qu'il est conscient de la procédure applicable dans le contexte de l'administration de la justice aux Nations Unies et que l'ignorance ne peut être invoquée comme excuse.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Avant l'UNDT, Mme Wozniak a contesté la décision de la séparer du service le 30 avril 2019 par sa retraite à sa fin de 62 ans. L'UNDT a rejeté la demande comme une rationne materiae à recevoir. L'UNDT a considéré que Mme Wozniak avait demandé l'évaluation de la gestion de la séparation du 25 juillet 2017 de la notification de service le 24 juillet 2019, c'est-à-dire environ deux ans plus tard. L'UNDT a jugé que même s'il devait considérer que la date de la séparation efficace de Mme Wozniak

du service était la date pertinente, ses réclamations ne seraient toujours pas à recevoir, car dans ce cas, la date limite de demande d'évaluation de la gestion aurait été le 1er juillet 2019 , c'est-à-dire 60 jours civils après le 30 avril 2019, la date qu'elle s'est séparée du service; Pourtant, elle n'a déposé que le 24 juillet 2019. Enfin, l'ANDT a jugé que les tentatives de Mme Wozniak pour résoudre l'affaire de manière informelle par le biais du Médiateur ou de discuter de l'affaire avec OSLA n'auraient pas pu avoir eu d'impact sur son obligation de demander l'évaluation de la gestion de la contestée contestée contestée Décision du 25 septembre 2017.

Principe(s) Juridique(s)

Demander une évaluation de la gestion est une première étape obligatoire du processus d'appel. L'obligation d'évaluation de la direction garantit qu'il existe une possibilité de résoudre rapidement la plainte ou le différend d'un membre du personnel sans avoir besoin d'intervention judiciaire. Le Tribunal d'appel applique strictement les délais de dépôt de demandes et d'appels. Le strict respect du dépôt de délais assure l'un des objectifs de notre nouveau système d'administration de la justice: l'audience en temps opportun des affaires et le rendu des jugements. Les membres du personnel sont présumés connaître les règlements et les règles qui leur sont applicables. Il est de la responsabilité du membre du personnel de s'assurer qu'il est au courant de la procédure applicable dans le contexte de l'administration de la justice aux Nations Unies. L'ignorance ne peut pas être invoquée comme une excuse.

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Jolanta Wozniak

Entité

SNU

Numéros d'Affaires

2021-1549

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

18 Mar 2022

President Judge

Juge Raikos

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Contrôle hérarchique

Matière (ratione materiae)

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2(a)
- Disposition 11.2(c)

TCNU Statut

- Article 8.1(c)

Jugements Connexes

2020-UNAT-1005

2016-UNAT-699

2016-UNAT-654

2013-UNAT-293

2015-UNAT-521

2013-UNAT-349

2015-UNAT-495

2014-UNAT-470